

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 5

Compte administratif du budget annexe téléassistance 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Le compte administratif permet de rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées à la clôture de l'exercice budgétaire. À l'image du compte administratif du budget principal, le compte administratif du budget annexe téléassistance rapproche les prévisions au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats comptables de l'exercice 2022 présentés sont conformes à ceux constatés au compte de gestion de M. le Payeur départemental :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Mouvements réels de l'année 2022		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	-80 168,13	0,00	1 984 526,04	2 036 494,91	51 968,87	-28 199,26
Sect. Investissement	406,84	0,00	0,00	0,00	0,00	406,84
TOTAUX	-79 761,29	0,00	1 984 526,04	2 036 494,91	51 968,87	-27 792,42

La situation finale cumulée fait ressortir un déficit de 28 199,26 € en section de fonctionnement et un excédent de 406,84 € en section d'investissement.

I – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2022 s'élevait à 2 100 000,00 € en section de fonctionnement.

La réalisation en détail est la suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	1 984 526,04	Recettes réelles :	2 036 494,91
- Charges à caractère général	215 013,35	- Participation du Département	2 016 000,00
- Charges de personnel	1 769 470,67	- Autres remboursements de personnel	20 494,12
- Charges diverses de gestion courante	2,02	- Produits divers de la gestion courante	0,79
- Charges exceptionnelles	40,00		
Dépenses d'ordre :	0,00		
- Dotations aux amortissements	0,00		
- Virement à la section d'investissement	0,00		
Résultat de fonctionnement reporté :	80 168,13	Résultat reporté (excédent) :	0,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 064 694,17	TOTAL DES RECETTES	2 036 494,91
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT : 28 199,26 €			

Le Département a versé une participation à hauteur de 2 016 000,00 € sur la base de 42 tranches. Chaque tranche correspond à 175 abonnés. En 2022, l'évolution du nombre d'abonnés n'a pas permis de faire évoluer le nombre de tranches.

Le SDIS 63 a perçu également 20 494,12 € au titre des autres remboursements de personnel, dont 17 694,12 € de remboursement d'indemnités journalières et 2 800,00 € pour la prime inflation.

Les charges de personnel comprennent, au 31 décembre 2022, le traitement et les primes de 38 titulaires et contractuels de la fonction publique et 2 contractuels du Centre de gestion. Pour rappel, depuis la mise en place du dispositif, le traitement et les charges d'un opérateur de l'unité de traitement de l'alerte - UTA (caporal IB 404, 2 enfants, IAT à 3, indemnité de responsabilité à 10 %, indemnité de feu à 25 %, indemnité de logement à 10 %, indemnités de spécialité à 4 % et à 7 % et prime annuelle) sont facturés du budget principal sur le budget annexe téléassistance.

Le déficit cumulé à fin 2022 a été ramené à 28 199,26 €. Il tient compte de 80 138,13 € de déficit cumulé au 31 décembre 2021. En effet, deux départs à la retraite en fin d'année et un différé des embauches au début de l'année 2023 ont permis de respecter l'enveloppe budgétaire initiale tout en absorbant les hausses de dépenses liées à l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 et à l'augmentation du tarif du carburant.

II – Section d'investissement

Le budget prévisionnel 2022 s'élevait à 406,84 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses d'ordre :		Recettes d'ordre :	
- Virement de la section de fonctionnement	0,00	- amortissement des biens	0,00
Résultat reporté (déficit) :	0,00	Résultat reporté (excédent) :	406,84
TOTAL DES DÉPENSES	0,00	TOTAL DES RECETTES	406,84
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT : 406,84 €			

Il est rappelé que le Département prend à sa charge le renouvellement des véhicules depuis fin 2014.

Le compte administratif détaillé 2022 peut être consulté auprès du service affaires générales et instances du SDIS.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide (le Président du conseil d'administration ne prenant pas part au vote) :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe téléassistance pour l'exercice 2022 tel qu'il vous est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

04 JUL. 2023
Clermont-Ferrand, le
Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20230630-23_09109-DE Date de télétransmission : 10/07/2023 Date de réception préfecture : 10/07/2023
